



Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

République Française

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

OBJET

Le six avril deux mil vingt-quatre à neuf heures trente

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Exercice budgétaire 2023

Affectation du résultat

Budget annexe DSP
Camping

Présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Gilles GLAREY, Céline BORDIER, Elodie VANACKERE, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Sarah COMMUNAL, Delphine LAINÉ, Fabien GARCIA, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGRIBA, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT

Date de convocation
22 mars 2024

Procurations : Véronique CORTES ROUX-LATOURL à Carine PIBOULEU, Lionel FUENTES à Nathalie REBATEL, Christophe DUTHEIL à David ATES, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Véronique LEPRUN à Jacky DONJON

Excusé : Virgile FIELBARD

Date d'affichage
15 avril 2024

Monsieur Jacky GACHET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle,

Qu'après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant ces résultats conformes à ceux du compte de gestion du receveur,

Constatant que le compte administratif 2023 du budget annexe DSP Camping présente les éléments suivants :

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	23
Nombre de votants :	28
Exprimés :	28

- Le résultat cumulé ou global 2023 de la section de fonctionnement : ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (cumul des titres émis – cumul des mandats émis) augmenté du résultat 2022 reporté en section de fonctionnement (compte 002)
- Le solde d'exécution 2023 de la section d'investissement : il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou de l'excédent de la section de l'exercice précédent (compte 001) ; ce solde d'exécution est nul.

Règles d'affectation :

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif :
 - Le résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).
 - Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (compte 002), soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces 2 solutions.
- Si le résultat global de la section de fonctionnement est négatif : Il est reporté en dépense de fonctionnement (compte 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépenses d'investissement (compte 001).

BUDGET ANNEXE DU CAMPING : AFFECTATION DU RESULTAT

BUDGET ANNEXE DU CAMPING		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Résultat global de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2023 (a)	19 381,25 €	12 734,86 €	- 6 646,39 €
	Résultat antérieur reporté (Compte 002) (b)	5 353,68 €		- 5 353,68 €
	RESULTAT A AFFECTER (c)	TOTAL c=(a+b)		- 12 000,07 €

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Solde d'exécution d'investissement	Résultat de l'exercice 2023(a)	0	0	0
	Résultat antérieur reporté (Compte 001) (b)	0	0	0
	Excédent d'investissement (c)	TOTAL c=(a+b)		0
	Restes à réaliser (d)	0	0	0
	BESOIN DE FINANCEMENT (e)	TOTAL e=(d-c)		0

Il est donc proposé d'affecter comme suit le déficit global de fonctionnement du budget annexe du camping au compte 002 « Dépense de fonctionnement » : 12 000,07 €

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire M4,
Vu le compte administratif 2023 précédemment approuvé,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APPROUVE l'affectation du déficit global de fonctionnement du budget annexe DSP Camping comme suit :

- au compte 002 « Dépenses de fonctionnement » : 12 000,07 €

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
28	0	0	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Jacky GACHET



Le Maire,
David ATES

